

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 7 avril 2025, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour  
M<sup>me</sup> Emilie Dionne  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Godin  
M. Mario Guignard  
M. Simon Fissette  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Chantale Guy, greffière par intérim.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**90-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé après avoir ajouté le point suivant à Autres sujets, savoir : Embauche d'un contremaître aqueduc & égout – Modification de la résolution numéro 50-2025.

**Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 3 mars 2025 et des séances extraordinaires du 13 et du 27 mars 2025**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**91-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2025 et des séances extraordinaires du 13 mars 2025 et du 27 mars 2025.

**Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**92-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période du 5 mars 2025 au 3 avril 2025, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 3 avril 2025 ainsi qu'au journal des salaires de mars 2025, le tout totalisant une somme de 893 157,09 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 7 022 104,95 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Adoption - Règlement numéro 2-2025 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 18-2024 établissant la tarification pour l'année 2025**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 3 mars 2025 et que le projet de règlement numéro 2-2025 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 2-2025 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 2-2025 la greffière par intérim a fait mention de l'objet de celui-ci;

**93-2025**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 2-2025, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 18-2024 établissant la tarification pour l'année 2025, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Adoption - Règlement numéro 4-2025 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2025, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 mars 2025 et que le projet de règlement numéro 4-2025 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 4-2025 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 4-2025 la greffière par intérim a fait mention de l'objet de celui-ci;

**94-2025**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 4-2025, établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2025, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction de la Ville de La Pocatière 2024-2028 – Adoption**

**95-2025**      **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, telle que rédigée, la nouvelle Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction de la Ville de La Pocatière applicable rétroactivement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;

DE DÉCRÉTER la dépense conséquente à la rétroactivité de cette Politique sur le plan salarial au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour l'ensemble du personnel de direction;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, ou en l'absence de ce dernier, le maire suppléant et M. Cédric Gagnon, directeur général ou en l'absence de ce dernier, le conseiller ou la conseillère en ressources humaines en fonction, à signer ladite Politique, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2025, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Évaluation de la capacité hydraulique dans le réseau d'aqueduc et du débit de pression pour le développement résidentiel du Quartier du Havre – Attribution de contrat**

**96-2025**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services numéro 25-080 d'Aqua Data inc. datée du 5 mars 2025, relative à l'évaluation de la capacité hydraulique dans le réseau d'aqueduc et du débit de pression pour le développement résidentiel du Quartier du Havre;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 4 435 \$, toutes taxes en sus, payable à même le règlement d'emprunt numéro 8-2023.

D'AUTORISER M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 8-2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Union des municipalités du Québec – Appel d'offres – CHI - 20252027 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux - Chlore gazeux**

ATTENDU que la Ville de La Pocatière présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics CHI-20252027 visant l'achat de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac – PASS 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Hydroxyde de sodium (Baril 205 L), Chlore gazeux 907,2 kg ou 68 kg et Charbon activé en poudre.

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du Chlore gazeux 68 kg dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**97-2025**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de La Pocatière confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de Chlore gazeux 68 kg , nécessaires aux activités de notre organisation municipale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;

QUE des contrats ont déjà été octroyés par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres CHI-20252027 et des lois applicables;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à respecter les termes de ces contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats sont adjudés;

QUE la Ville de La Pocatière reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Travaux publics - Acquisition d'une camionnette de service**

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de trois concessionnaires d'automobiles;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 27 mars 2025;

**98-2025**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat auprès du concessionnaire Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac Ltée, d'une camionnette modèle RST Chevrolet Silverado 1500, année 2025, pour les travaux publics de la Ville;

QUE la Ville de La Pocatière décrète à cet effet une dépense de 62 999,38 \$, toutes taxes en sus, payable à même un emprunt de 66 141,47 \$ (coût net) au fonds de roulement de la Ville, remboursable sans intérêt, au moyen de cinq versements annuels, comme suit :

7 avril 2026	13 228,30 \$
7 avril 2027	13 228,30 \$
7 avril 2028	13 228,29 \$
7 avril 2029	13 228,29 \$
7 avril 2030	13 228,29 \$

lesquels versements seront payés par le surplus libre de la Ville. Le conseil municipal pourra toutefois, par résolution, modifier à la hausse le montant desdits versements afin de rembourser par anticipation ledit emprunt;

QUE la présente résolution, l'offre de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tous les documents relatifs à l'acquisition et à l'enregistrement de ce véhicule à la Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au fonds de roulement de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Étude de capacité résiduelle des infrastructures municipales - Services professionnels en ingénierie – Travaux additionnels**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 145-2024, la Ville de La Pocatière a accepté l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de capacité résiduelle des infrastructures municipales de la Ville;

CONSIDÉRANT que des activités complémentaires de supervision et de conseils techniques ont été effectués pour le développement résidentiel du Quartier du Havre, après l'acceptation par la Ville de l'offre de service initiale;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse émise le 28 mars 2025;

**99-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER le paiement des honoraires professionnels de la firme WSP Canada inc.,

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 2 300 \$, toutes taxes en sus, payable à même le règlement d'emprunt numéro 8-2023 ainsi qu'aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2025.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 8-2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Réfection du stationnement de la Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Conception d'aménagement d'architecte paysagiste**

**100-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER le paiement de la facture numéro 24-2534, datée du 24 mars 2025, relative à la conception d'aménagement d'architecte paysagiste pour des plans et devis, en coordination avec les ingénieurs au dossier, pour la réfection du stationnement de la cathédrale;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 1 860 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 9-2024;

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 9-2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Travaux de terrassement et de pose d'enrobé – Autorisation**

**101-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à effectuer des travaux de terrassement et de pose d'enrobé à la montée qui mène au Centre d'Expertise de Production Ovine du Québec (CEPOQ), tel que demandé. La Ville se dégage de toutes responsabilités reliées à l'entretien du chemin, celui-ci étant sous la responsabilité du demandeur;

### **Services de la Sûreté du Québec - Année 2025**

**102-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCUSER réception de la facture émise par le ministère de la Sécurité publique pour la somme payable par la Ville de La Pocatière, en 2025, pour les services de la Sûreté du Québec, s'élevant à 523 919 \$, et d'en autoriser le paiement en deux versements, l'un le 30 juin 2025 et l'autre le 31 octobre 2025.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2025.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Les festivités de La Pocatière – Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente**

**103-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant, entre autres, le soutien financier de 4 000 \$ consenti par la Ville de La Pocatière à Les festivités de La Pocatière pour l'organisation d'un festival de danse country, à La Pocatière, les 16, 17 et 18 mai prochain;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Activité Relais pour la vie - Protocole d'entente**

**104-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant les différents types de soutien accordés par la Ville de La Pocatière en regard de la tenue de l'édition 2025 de l'activité Relais pour la vie, le samedi 7 juin 2025, à La Pocatière, entre 15 h et minuit;

DE PERMETTRE la sortie, à l'occasion de cet événement, du camion échelle du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière et de pompiers pour la surveillance du feu, du stationnement et du site, tel que prévu au protocole d'entente;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2025.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Gestion des ressources humaines attitrées à l'animation de la Halte marine de La Pocatière – Annexe 1 de l'entente-cadre pour l'exploitation de la Maison du Kamouraska**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 105-2020, la Ville de La Pocatière (La Ville), la MRC de Kamouraska et Promotion Kamouraska (Tourisme Kamouraska) ont conclu une entente de dix ans relativement à l'exploitation de la Maison du Kamouraska, prévoyant notamment la location d'un espace par la Ville pour accueillir l'exposition permanente « Halte marine de La Pocatière »;

CONSIDÉRANT que cette entente-cadre prévoit, à l'Annexe 1, le détail et les modalités du mandat confié par la Ville à Tourisme Kamouraska en lien avec la gestion des ressources humaines affectées à la Halte marine, et que cette Annexe doit être renouvelée annuellement;

**105-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'Annexe 1 révisée de l'entente-cadre pour l'exploitation de la Maison du Kamouraska, portant sur la gestion des ressources humaines attitrées à l'animation de la Halte marine de La Pocatière, pour une période débutant au moment de la signature de l'Annexe 1 et prenant fin le 31 décembre 2025;

DE DÉCRÉTER une dépense correspondant aux salaires à être versés pour le fonctionnement de la Halte marine de La Pocatière, conformément aux articles 3.6 et 5.1 de l'Annexe 1;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer l'Annexe 1 révisée de l'entente-cadre, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2025.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Moisson Kamouraska - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes**

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

## **Fête nationale pocatoise 2025 – Autorisations**

**106-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale pocatoise, les 23 et 24 juin prochains, dans le cadre des festivités organisées pour souligner la Fête nationale 2025, à utiliser les terrains adjacents au Centre Bombardier et à l'ancien aréna ainsi qu'une portion de la 9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers, entre la 6<sup>e</sup> avenue Pilote et l'avenue Martin, pour les activités de la Fête nationale 2025, de même que le terrain de baseball pour le déploiement d'un feu d'artifice devant être fait par un artificier professionnel, selon les normes en pareil domaine et aux conditions stipulées par l'assureur de la Ville, le cas échéant;

D'AUTORISER la fermeture d'une portion de la 9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers, entre la 6<sup>e</sup> avenue Pilote et l'avenue Martin, à compter du 23 juin, à 18 h, jusqu'au 24 juin, à 1 h 30;

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale pocatoise, dans le cadre de ces festivités, à :

- Vendre des boissons alcoolisées, à l'extérieur, les 23 et 24 juin prochains, sur le terrain de stationnement adjacent au Centre Bombardier et à l'ancien aréna;
- Tenir, le 24 juin prochain, une randonnée à vélo dans les rues de la Ville, à charge de respecter toutes les procédures fixées par le ministère des Transports et de la mobilité durable pour la fermeture temporaire des rues sous sa juridiction;
- Clore les festivités à 1 h 30 du matin, le 24 juin 2025, avec diminution du volume de la musique à compter de 23 h le 23 juin; et

D'AUTORISER la sortie de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement des activités, dont le feu de joie le 23 juin jusqu'à 1 h 30 le matin du 24 juin et la randonnée à vélo;

D'AUTORISER la sortie de membres du personnel et de véhicules des Travaux publics de la Ville ainsi qu'il suit :

- 1 chauffeur et un véhicule le 24 juin, de 9 h 45 à 12 h 45;
- 2 membres du personnel le 25 juin, de 6 h à 8 h;

DE VERSER au Comité de la Fête nationale pocatoise une subvention de 7 500 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2025.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Nature en fête 2025 – Autorisations**

**107-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la fermeture partielle d'une portion de la route 230 correspondant au tronçon délimité par la Ferme-École Lapokita, située au 235, route 230, et Moisson Kamouraska, situé au 214, route 230, entre 8 h 30 et 12 h le 24 mai 2025, afin de réduire le débit de la circulation pour assurer la sécurité des piétons dans le cadre de l'événement Nature en fête;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Édith Papineau, coordonnatrice des services horticoles, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de permis d'événements spéciaux au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'utilisation et la fermeture partielle de la route 230;



D'AUTORISER la sortie d'effectifs et d'équipement des Travaux publics de la Ville pour collaborer à l'organisation et la tenue des activités tenues dans le cadre de cette édition de Nature en fête.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2025.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Jardin floral de La Pocatière - Demande de permis temporaire**

**108-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'un permis temporaire spécial soit accordé au Jardin Floral de La Pocatière pour la distribution des végétaux de son Marché aux fleurs sur les lieux de production, soit à la serre écologique de l'ITAQ et au kiosque du Jardin Floral, et ce, pour une période de trois mois à compter du 16 mai 2025;

### **Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Démission de M. Patrick Beauséjour**

**109-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M. Patrick Beauséjour à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, annoncée dans un courriel daté du 17 mars 2025. Ladite démission prendra effet à compter de la date de la présente résolution;

DE REMERCIER M. Beauséjour de son service au sein de la brigade des pompiers de La Pocatière.

### **Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville – Résolution d'appui**

ATTENDU que le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M<sup>me</sup> Maité Blanchette Vézina ;

ATTENDU que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

ATTENDU que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

ATTENDU que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

ATTENDU que le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement,

d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

ATTENDU que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent ;

**110-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière (la Ville) appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;

QUE la Ville exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;

QUE la Ville réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;

QUE la Ville demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

### **Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2025**

CONSIDÉRANT que Transplant Québec met sur pied à chaque année une campagne de sensibilisation au don d'organes et de tissus;

**111-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière se joigne à Transplant Québec et l'appuie dans ses efforts de sensibilisation pendant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 26 avril 2025, dans le cadre de la campagne « Dites-le » sous le thème « Le don d'organes, on a ça en nous », et ce, afin de favoriser la discussion et l'expression des volontés sur le don d'organes et de tissus.

### **Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes**

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

### **Autres sujets**

#### **Embauche d'un contremaître aqueduc & égout – Modification de la résolution numéro 50-2025**

**112-2025** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 50-2025, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 13 février 2025, en remplaçant le 1<sup>er</sup> paragraphe de la résolution par le suivant :

D'ENGAGER M. Éric Moreau, à titre de contremaître aqueduc & égout de la Ville de La Pocatière, à compter du 7 avril 2025;

## **Période de questions**

Les questions suivantes sont adressées au conseil municipal:

Un citoyen s'interroge sur le point portant sur l'acquisition d'une camionnette de service. Ce dernier demande si la Ville avait pensé éventuellement à acquérir une camionnette électrique. M. Vincent Bérubé précise que la Ville devra songer à cette option éventuellement. Ce dernier nous félicite pour l'appui à la Ville de Blainville.

Une citoyenne fait part que la SAG est en travaux depuis quelque temps. Cette dernière a entendu que M. Yannick Nézet-Séguin, le chef de l'orchestre métropolitain était en train de monter un spectacle pour souligner les 50 ans de l'album Neiges, d'André Gagnon et elle trouve que se serait une belle occasion, comme la salle porte son nom, de faire la réouverture de cette dernière avec ce spectacle.

Un citoyen demande si un feu de signalisation pourrait être installé en bas de la côte du Collège, il précise qu'avec le changement d'emplacement de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière il y aura une augmentation considérable de la circulation. M. Gagnon précise que la Ville va faire la demande auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable.

## **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**113-2025**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 47.